

CONTRAT D'ABONNEMENT

Je soussigné(e) NOM et Prénom :

Pièce justificative (**obligatoire**) : Pièce identité Extrait K-bis pour les sociétés Statuts pour les associations

Né(e) le : à (.....)

Né(e) le : à (.....)

Tél. : / Courriel : @

Après avoir pris connaissance des règlements de distribution d'eau et/ou d'assainissement dont j'accepte les clauses et les conditions, je m'engage à une consommation sobre et respectueuse de la préservation de l'environnement et demande un abonnement à partir du :

(interventions uniquement les lundi, mercredi et vendredi sous réserve de disposer AU MOINS 48h AVANT D'UN DOSSIER COMPLET : contrat + pièces justificatives)

Pour toute absence non prévenue au moins 24h à l'avance, un déplacement vous sera facturé.

considérant l'article L121-21 du code de la consommation, m'accordant un délai de rétractation de 14 jours, je sollicite l'exécution anticipée de l'abonnement à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. En cas d'exercice de mon droit de rétractation, j'accepte de prendre en charge tous les frais liés au service reçu par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

A : (*Adresse du logement*)

dont je suis : Locataire Propriétaire Gestionnaire Autre (préciser) :

Usage : Habitation Activité tertiaire Agriculture Industrie Service Public Autre (préciser) :

Nb habitant dans logement : Nom du précédent occupant du logement :

Le logement est raccordé à un puits : Oui Non

Envoi des factures et correspondances :

A l'adresse du branchement ci-dessus mentionnée

A l'adresse suivante :

FRAIS : **18.59 € TTC payables sur votre première facture conformément à la délibération du Conseil Communautaire n° 2025-1608 du 11/12/2025.**

IMPORTANT : SURVEILLEZ ET PROTEGEZ VOTRE COMPTEUR notamment contre le gel car les conséquences d'une détérioration sont à votre charge.

En cas de litige, et après un premier recours auprès de la Direction de l'Eau, vous pouvez vous adresser à :

La Médiation de l'Eau – BP 40 463 – 75366 PARIS Cedex 08 ou <https://www.mediation-eau.fr/>

RESILIATION : Elle doit être réalisée, **au moins 10 jours** avant la date de résiliation souhaitée, par tout moyen prouvant sa réception par le Service des Eaux. Pour toute absence non prévenue au moins 24h à l'avance, un déplacement vous sera facturé.

OBSERVATIONS :

Fait à Flers, le
Signature (s)

Réserve au Service	
<i>Nb habitant base facturation :</i>	<i>Propriétaire :</i>
<i>N° point de comptage :</i>	<i>Gestionnaire :</i>
<i>Compteur :</i>	
<i>Tournée :</i>	

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :

Monsieur le Président de Flers Agglo - 41, rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX – Tél : 02.33.98.44.44 – Fax : 02.33.98.44.27

En vertu de l'article 27 de la loi du 06.01.78, les administrés sont avisés que leurs courriers sont enregistrés sur support informatique.

Les Présidents, Vice-Présidents et services en sont destinataires. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du Secrétariat Général.